



A l'attention des parents d'élèves internes et demi-pensionnaires

Madame, monsieur

Les informations dont je dispose actuellement font état de difficultés trop importantes pour garantir l'accueil au service de restauration et d'hébergement le jeudi 5 décembre.

Les prestations petit déjeuner, déjeuner, dîner et encadrement de nuit à l'internat ne seront pas assurées.

Les élèves internes devront être accueillis par leur correspondant local (qui est obligatoire).

En cas d'organisation personnelle impliquant l'absence à l'internat dès la veille le mercredi 4/12 au soir vous devrez obligatoirement le signaler au service vie scolaire.

Une remise d'ordre sera effectuée pour les demi-pensionnaires et les internes pour cette journée du 5/12. La déduction apparaîtra sur la facture du prochain trimestre.

En revanche, le lycée sera ouvert, les cours se dérouleront selon la présence des enseignants.

En vous remerciant pour votre compréhension, veuillez agréer, madame, monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

La Proviseure

le 28/11/2019

